

Séance du 04 juillet 2019

Délibération 2019-25-CA P

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Actualisation du taux de rémunération des conférenciers

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle du conseil Nicole CLEUET – Bâtiment Matisse – Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines le jeudi 04 juillet 2019 à 14 H 30, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 2010-235 du 05 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 09 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2013-026 du 23 mai 2013 relative au taux de rémunération des conférences ;

Monsieur le Président donne la parole à Mme Isabelle KUSTOSZ, Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines, qui présente aux membres le dispositif visant à actualiser la rémunération spécifique d'intervenants extérieurs dans le cadre des conférences occasionnelles ou exceptionnelles.

Le taux horaire de rémunération des conférenciers, intervenants extérieurs est fixé en référence au taux de l'heure complémentaire en vigueur le jour de la conférence :

	Conférence occasionnelle inédite	Conférence exceptionnelle
Intervenant extérieur	2 x Taux HTD	4 x Taux HTD
Soit à titre indicatif au 1 ^{er} juillet 2019	82,82 €/H	165,64 €/H

Dans le cas d'une conférence occasionnelle inédite ou d'une conférence exceptionnelle donnée par un intervenant extérieur de renommée internationale et si le public destinataire de la conférence est constitué exclusivement d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, d'autres enseignants, de personnel d'encadrement, le taux horaire peut être majoré de 50 %.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix les taux de rémunération des conférenciers.

POUR : 19 voix

ABSTENTION : 1 voix

Valenciennes, le 08 juillet 2019

Le Président de l'Université,
Président du Conseil Académique,
Professeur Abdelhakim ARTIBA

